



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 26384

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution très défavorable de la conjoncture à laquelle sont confrontées les entreprises françaises du secteur de la fonderie. En effet, il convient de rappeler que les règles régissant le commerce entre les différents partenaires de l'Union européenne excluent toute forme de protectionnisme, et sont extrêmement sévères en matière de concurrence déloyale. En revanche, la préférence communautaire ne joue pas à plein dans ce secteur d'activité économique puisque à la différence des États-Unis qui protège leur marché (Buy American Act), les droits de douane à l'entrée de l'Union européenne sont faibles au regard de ceux pratiqués dans d'autres espaces économiques. Cette situation coûte des milliers d'emplois et les fonderies françaises disparaissent de plus en plus fréquemment. Aussi, face à cette situation extrêmement grave, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de conserver une industrie forte dans le domaine de la fonderie, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour endiguer ce mouvement et faire face à une concurrence des pays supportant très peu de charges sociales et qui proposent des prix très largement en dessous des coûts de revient de nos entreprises.

Texte de la réponse

L'industrie de la fonderie, qui connaît depuis deux ans un mouvement de repli, est dans une situation préoccupante. Ce recul enregistré après plusieurs années de croissance a entraîné en 2002 un nombre record de défaillances notamment chez les plus petites PMI et causé la perte de près de 2 000 emplois. S'ajoutant à ce contexte, la réorganisation du groupe Valfond et ses conséquences en termes industriel et social ont durement frappé les esprits. La situation de plusieurs sites qui font l'objet d'un suivi attentif inspire des inquiétudes. Ces préoccupations s'expriment autant de la part du syndicat de la profession « Les Fondateurs de France » que chez les représentants des salariés et bien évidemment parmi les élus des régions concernées. Fragilisée, la fonderie française occupe pourtant une place significative au plan mondial avec un chiffre d'affaires de 5,23 milliards d'euros réalisé en 2002 par plus de 500 établissements. Traditionnellement exportatrice, cette industrie a encore généré un excédent commercial de 574 millions d'euros l'an dernier. En termes d'emploi, la fonderie enregistre toutefois une baisse régulière de ses effectifs, comme la plupart des secteurs traditionnels. Elle occupe aujourd'hui environ 42 000 personnes, alors qu'il y a une vingtaine d'années ses effectifs salariés dépassaient 62 000 personnes. Les causes des difficultés de la fonderie sont multiples. La forte tension des prix, favorisée par la montée en puissance d'une offre compétitive des pays à bas salaires, a pesé sur les industriels français, même si la part d'importation en provenance d'Asie reste modeste (environ 8 %). Par ailleurs, les progrès réalisés dans d'autres métiers ou techniques comme la forge, le frittage de poudre, la mécanosoudure concurrencent les activités de fonderie et suppriment les débouchés de certaines fabrications. Enfin, la profession est confrontée à un vieillissement de sa population et éprouve une grande difficulté pour renouveler son personnel et attirer des jeunes vers ces métiers. Le secteur de la fonderie en France est soumis, comme l'ensemble de l'industrie manufacturière, à la mondialisation des marchés et par conséquent à une pression constante sur les prix. Il convient de souligner que la France ne peut plus concurrencer les pays à bas coûts

salariaux sur des marchés à faible valeur ajoutée. Comme les autres secteurs de l'industrie, la fonderie ne pourra assurer son développement qu'à travers la performance technique, l'innovation et le service associé. Cette voie a été suivie par de nombreux fondeurs positionnés sur des marchés de pièces complexes à forte valeur ajoutée, proches du produit fini et nécessitant le plus souvent un accompagnement très en amont du client dans les tâches d'étude et de conception. Déjà mise en oeuvre avec succès par quelques groupes, cette stratégie est également choisie par des entreprises de taille PMI qui peuvent, pour la conduite de leur adaptation, s'appuyer sur l'assistance du Centre technique des industries de la fonderie (CTIF). Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, fidèle à sa politique de promotion du développement technologique, continuera, en coordination avec l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), à apporter son soutien aux initiatives de recherche et d'innovation des fondeurs.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26384

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7760

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9213